

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): J'ai écouté très attentivement la motion qui vient d'être présentée et le débat d'aujourd'hui sur le bill. J'ai quelques observations d'ordre général à formuler à propos du bill et je reviendrai peut-être un peu plus tard sur l'amendement.

• (2.50 p.m.)

Le bill S-5 est une loi qui vise à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. A mes yeux, c'est une nouvelle modification au bill S-29 adopté l'année dernière et qui, si je me rappelle bien, a reçu la sanction royale le 27 juin 1969. A ce propos, j'aimerais dire un mot de la carence du gouvernement à propos du bill S-29. Les ministres d'en face répètent sans cesse que la Chambre fait preuve d'une exceptionnelle lenteur dans l'adoption des mesures législatives. Nous avons ici un excellent exemple d'une mesure législative adoptée depuis plus de huit mois, qui n'a pas encore été appliquée. Le gouvernement voulait la faire accepter à tout prix; il fallait l'adopter en toute hâte. Mais qu'est-il arrivé? On devait établir un règlement sur le forage du pétrole. Je demande au ministre compétent: Où est ce règlement aujourd'hui, huit mois après l'adoption du bill? Je vais vous dire où il est, monsieur l'Orateur. Il n'existe pas, ou tout au moins n'est pas publié. S'il existe, ce n'est que sur papier dans la mesure où les fonctionnaires y travaillent. Ces gens-là savent quelle mesure doit être appliquée, qu'un règlement doit être établi en rapport avec la mesure adoptée par le Parlement. Pourquoi alors devons-nous passer des mois et des mois à attendre le règlement qui permettra l'application de la loi? A mon avis, c'est une façon honteuse d'aborder les problèmes de l'exploration du pétrole et du gaz au Canada.

La mesure adoptée prévoyait la création d'un comité des questions du gaz et du pétrole. Plusieurs partisans du gouvernement déplorent ce retard dans la création du comité. Où est-il donc? Il n'existe pas parce que notre gouvernement apathique, immobiliste, n'a tout simplement pas trouvé moyen d'appliquer une mesure adoptée par la Chambre des communes il y a déjà des mois. Ce retard m'irrite et nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil autour de nous pour en voir le résultat.

Nous avons des problèmes dans le Nord, des problèmes partout au Canada, parce que le gouvernement a manqué à son devoir en ne réglementant pas l'exploration et la mise en valeur de nos ressources naturelles. Cela devrait se faire d'une façon ordonnée et sensée et je m'étonne de voir un gouvernement assez stupide pour accorder des permis d'exploration du gaz et du pétrole portant sur

[M. Aiken.]

d'immenses étendues sans avoir pris des précautions suffisantes pour réglementer ces ressources pour les Canadiens. Nous en voyons un exemple dans le Nord. Il n'est pas question de tenter de mettre fin à l'exploration; ce n'est pas cela que je préconise. Il s'agit plutôt d'essayer de convaincre les gouvernements qu'il nous faut une politique ordonnée et sensée pour la mise en valeur de nos ressources. Si on n'adopte pas cette attitude, on se trouve devant des problèmes et des difficultés qui ont empoisonné le monde pendant des générations et qui continueront à l'empoisonner. Jetons un coup d'œil sur ce qui se passe dans le Nord, par exemple. Nous avons plus de 100 millions d'acres de terre dans les îles de l'Arctique données à bail pour l'exploitation du gaz et du pétrole ainsi que plus de 10 millions d'acres dans les eaux de l'Arctique. Les gens veulent aller dans la région et l'explorer; pourtant, il n'y a aucune réglementation générale sur la pollution dans l'Arctique. Les experts du monde entier et ceux de nos propres ministères nous disent que, si de grandes nappes de pétrole se répandaient dans l'Arctique, cela causerait des dégâts épouvantables. Pourtant, nous n'avons même pas commencé les recherches nécessaires dans ce domaine; nous n'avons même pas entrepris des recherches écologiques absolument indispensables si nous voulons connaître exactement les mesures à prendre au cas où du pétrole serait répandu par accident. Nous devons examiner toutes les éventualités. On ne peut blâmer les sociétés d'aller dans la région; elles cherchent des territoires à explorer. Et on ne peut les blâmer de ce que la réglementation ne soit pas encore rédigée ni leur demander d'attendre qu'elle le soit pour aller à la recherche de pétrole et de gaz. Après tout, c'est en cela que consiste leur industrie. Mais les ministères intéressés devraient être au courant des problèmes éventuels et savoir qu'il faut édicter des règlements à ce sujet. Il est navrant de penser qu'il nous faudra un affreux désastre pour nous obliger à passer aux actes. C'est pourquoi je pense qu'en même temps qu'un bill de ce genre, nous devrions proposer des règlements applicables aux sociétés qui entreprennent ces travaux d'exploration afin de protéger autant que possible les autres ressources qui risquent d'être polluées par le pétrole. Un excellent exemple de la pollution que provoque le pétrole est celui de la côte est du Canada, où vient de sombrer l'*Arrow*, un pétrolier du Libéria. Il y a environ un mois, en réponse à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton*, on m'a dit que le gouvernement avait décrété un règlement de contingement destiné à faire face à des cas d'urgence comme celui-là. Pourtant, je ne trouve